



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tabagisme

Question écrite n° 73772

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les récents résultats de l'enquête de l'association Objectif 2010 relative au tabagisme dans les lycées publics et privés. D'après cette étude, alors que la loi Evin interdit de fumer dans tous les lieux publics, seuls 48 % des lycées étudiés respectent les dispositions de ladite loi. Deux tiers des lycées publics - pour un tiers des lycées privés - ne respectent pas la loi contre le tabagisme, exposant ainsi les adolescents à un risque accru de mortalité précoce. Force est de constater que le nombre de fumeurs chez les adolescents a considérablement augmenté, et en particulier chez les jeunes filles. Cet accroissement du tabagisme et l'âge d'initiation précoce laissent présager une forte augmentation de la mortalité et de la morbidité liées au tabac dans les années futures. Ainsi, il apparaît que la non-application laxiste de la loi Evin dans de nombreux lieux publics et, en particulier, dans les établissements d'enseignement, pose de graves problèmes de santé publique et de responsabilité. Compte tenu des enjeux de santé publique que représente le tabagisme, il lui demande quelles mesures il entend prendre en la matière, sachant qu'il est de la responsabilité du Gouvernement de faire respecter les lois de la République.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73772

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1200